

SERVICE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Votre interlocutrice : Anissa STAMBOULI
Tel : 04 72 10 32 63
Ref : 2026 D 111 AS/BM

Objet : appel à projets Chantiers loisirs 2027 (vacances d'hiver et de printemps)

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon s'engage pour la prévention du désœuvrement des jeunes et soutient le développement de chantiers loisirs. Véritable outil éducatif, les chantiers conjuguent divers objectifs : la construction d'un projet collectif, le développement de savoir-faire et de savoir-être, l'accès aux loisirs et la découverte de nouveaux horizons.

La Ville de Lyon travaille également un plan de prévention de l'entrée des mineurs dans les trafics de stupéfiants. **Une attention particulière sera ainsi portée aux projets co-construits avec des jeunes repérés en situation de vulnérabilité.**

Les porteurs de projets sont aussi invités, de manière plus générale, **à préciser dans les demandes de subvention et bilans d'actions, les objectifs recherchés** : renforcement des compétences psychosociales, développement du pouvoir d'agir des jeunes, favoriser l'accès aux loisirs de droit commun...

La prévention constitue, pour la municipalité, une priorité. Aussi, nous lançons un nouvel appel à projets Chantiers éducatifs pour les vacances d'hiver et de printemps 2027.

Critères d'éligibilité

- Les chantiers loisirs s'adressent aux jeunes, **âgés de 14 à 18 ans**, résidant en particulier dans **les quartiers prioritaires** et dans les **quartiers populaires métropolitains** de la Politique de la Ville – *cf. liste ci-dessous* – et/ou en **situation de particulière fragilité** (scolaire, économique, familiale...).
- 1^{er} arrondissement : Pentès de la Croix-Rousse / 2^{ème} arrondissement : Verdun-Suchet / 3^{ème} arrondissement : Moncey et Voltaire / 5^{ème} arrondissement : Sœur Janin, Jeunet et Ménival / 7^{ème} arrondissement : Cité Sociales Gerland et Guillotière / 8^{ème} arrondissement : Etats-Unis, Langlet-Santy, Mermoz, Laënnec et Moulin à Vent / 9^{ème} arrondissement : Le Vergoin, Gorge de Loup-La Vallonnière, La Duchère et Vaise.
- Les chantiers, organisés pendant les vacances scolaires, doivent privilégier **des supports extérieurs aux structures porteuses de l'action**. Une attention particulière sera portée aux projets **construits en partenariat avec des acteurs culturels et/ou qui contribuent à la transition écologique**. En cas de difficulté, le Service Prévention de la Délinquance pourra vous orienter.
 - Le montant de la gratification est fixé à **20 euros par jour et par jeune**. Celle-ci peut être **versée individuellement** ou être utilisée pour **financer des projets de loisirs collectifs** (sorties à la journée, séjours...) réalisés à l'extérieur du quartier de résidence.
 - La participation de la Ville de Lyon doit être exclusivement destinée à **financer la gratification des jeunes, l'achat du matériel pour réaliser le chantier et, si nécessaire, l'intervention d'un encadrant technique spécialisé**. Tout chantier non réalisé devra faire l'objet d'un report, pour conserver le bénéfice de la subvention accordée.

L'attribution des financements sera effectuée au regard du respect des critères susmentionnés.

Calendrier

Pour répondre aux demandes émises par plusieurs structures et permettre la notification des subventions avant la réalisation des actions, **le calendrier de l'appel à projets prévoit l'ouverture de trois sessions de dépôt des dossiers**

Session 1

→ Dépôt des dossiers : **en octobre 2026** pour les actions prévues pendant les **vacances d'hiver et/ou de printemps 2027**.

→ Notification des subventions : **fin janvier 2026**.

Session 2

→ Dépôt des dossiers : **en février/mars 2027** pour les actions prévues pendant les **vacances d'été 2027**.

→ Notification des subventions : **fin mai 2027**.

Session 3

► **Cette session aura lieu selon la disponibilité des crédits non attribués sur les précédentes sessions.**

→ Dépôt des dossiers : **en juin 2027** pour les actions prévues pendant les **vacances de la Toussaint et/ou Noël 2027**.

→ Notification des subventions : **fin septembre 2027**.

Modalités de dépôt des dossiers

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche pour la session 1, nous vous invitons à déposer un dossier sur la plateforme dématérialisée dédiée (*cf. lien ci-dessous*), **entre le 28 septembre 2026 et le 16 octobre 2026 inclus**.

Pour garantir le bon fonctionnement de la nouvelle organisation présentée ci-dessus et vous offrir davantage de visibilité quant à la programmation de vos actions, le respect des délais est indispensable. **Tout dossier transmis en retard ne saura être pris en compte.**

https://subventions-aides.lyon.fr/aides/#/lyon/connecte/F_DECLAR_STRUCT/depot/simple

Pour toute question relative à l'utilisation de la plateforme, nous remercions d'adresser votre requête à l'adresse suivante : polville.messagerie@mairie-lyon.fr

Pour une meilleure instruction des dossiers, il vous est demandé de justifier des bilans de vos actions dans les deux mois suivants le déroulement de l'action.

Contacts référents

Le Service Prévention de la Délinquance et les équipes du Développement territorial se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de votre projet et le dépôt de votre demande de subvention.

Service prévention de la délinquance

Anissa STAMBOULI / anissa.stambouli@mairie-lyon.fr / 04 72 10 32 63

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations distinguées.

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué
à la Sûreté, la Sécurité et la Tranquillité

Philippe PRIETO

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué aux
Jeunesses, l'Éducation populaire, la Vie associative et la
Politique de la Ville

Augustin PESCHE